

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION MULTIPLE
SOLOGNE BOURBONNAISE**

Siège Administratif :

12, rue Jean de Lingendes

B.P. 5

03290 Dompierre sur Besbre

Tél 04 70 48 10 90

Fax 04 70 48 10 99

Mél : contact@sivom-sologne.com

Site : www.sivomsolognebourbonnaise.fr



**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE
DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE**

**DECRET N° 2007-675 DU 2 MAI 2007
DECRET N° 2012-97 DU 27 JANVIER 2012
ARRETE DU 2 DECEMBRE 2013**

EXERCICE 2020

SIVOM de la SOLOGNE BOURBONNAISE

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

EXERCICE 2020

I - LES CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

A - Le territoire desservi et le nombre d'habitants

B - Les ressources

- B1 - Localisation des captages
- B2 - Les autres points d'alimentation
- B3 - Volumes produits
- B4 - Volumes achetés en gros

C - Le nombre d'abonnements

D - Les volumes consommés

E - La distribution d'eau potable

- E1 - Le réseau
- E2 - Les compteurs
- E3 - Les réservoirs

II - LA TARIFICATION ET LES RECETTES DU SERVICE

A - Les modalités de tarification

- A1 - Le type de tarification
- A2 - Les modalités de facturation
- A3 - Les catégories de tarifs
- A4 - Les modalités d'évolution du tarif
- A5 - Les autres prestations

B - La facture d'eau

- B1 - Les éléments relatifs au prix du mètre cube d'eau
- B2 - Exemple de facture d'eau 2020
- B3 - Exemple de facture d'eau 2021

C - Les recettes du service

III - LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

A - La qualité des eaux distribuées

A1 - La surveillance de la qualité

A2 - Les données relatives à la qualité

B - Connaissance et gestion patrimoniale

C - Le rendement du réseau

D - Indice linéaire des pertes en réseau

E - Le taux moyen de renouvellement des réseaux

F - La protection de la ressource

IV - LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

A - Les travaux engagés pendant l'exercice 2020

B - Etat de la dette 2020

C - Les projets et les travaux pour l'année 2021

ANNEXES

Annexe 1 : Etat de la dette 2020

Annexe 2 : Quelques chiffres de l'activité 2020

NOTE DE PRESENTATION

Le SIVOM de la SOLOGNE BOURBONNAISE est chargé de l'étude, de la réalisation et de l'exploitation d'un réseau d'alimentation en eau potable desservant 35 communes.

Le présent rapport est établi conformément au décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 qui a complété le décret de 1995 en refondant les caractéristiques et les indicateurs à renseigner sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable.

Il est tenu compte dans le présent rapport :

- du décret du 27 janvier 2012 qui impose que le rendement du réseau de distribution d'eau potable, calculé conformément aux dispositions de l'arrêté du 2 mai 2007, soit supérieur à un rendement cible,
- de l'arrêté du 2 décembre 2013 qui modifie « l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable ».

I - LES CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

A - Le territoire desservi et le nombre d'habitants

Les communes composant le territoire du SIVOM de la Sologne Bourbonnaise sont les suivantes :

- Beaulon
- Bessay sur Allier
- Chapeau
- La Chapelle aux Chasses
- Chassenard
- Chevagnes
- Chézy
- Cossaye (58)
- Coulanges
- Diou
- Dompierre sur Besbre
- La Ferté Hauterive
- Gannay sur Loire
- Garnat sur Engièvre
- Gouise
- Lamenay sur Loire (58)
- Lucenay les Aix (58)
- Lusigny
- Mercy
- Molinet
- Monétay sur Loire
- Montbeugny
- Neuilly le Réal
- Paray le Frésil
- Pierrefitte sur Loire
- Le Pin
- Saint Gérard de Vaux
- Saint Léger sur Vouzance
- Saint Martin des Lais
- Saint Pourçain sur Besbre
- Saligny sur Roudon
- Thiel sur Acolin
- Toulon sur Allier
- Vaumas
- Yzeure (en partie)

Ces 35 communes représentent une population de 25 508 habitants (recensement 2017).

B - Les ressources

B1 - Localisation des captages

Le SIVOM de la Sologne Bourbonnaise utilise pour sa production d'eau potable différents points de prélèvement en nappes alluviales énumérés ci-après :

Captage de Champbonnet à Dompierre sur Besbre (nappe de la Besbre)

- un puits à barbacanes diamètre 3 m profondeur 7 m

Station du Pont de Chatel à La Ferté Hauterive (nappe de l'Allier)

- un puits à barbacanes diamètre 3 m profondeur 9,60 m

Station de l'Hirondelle à Toulon sur Allier (nappe de l'Allier)

- un puits à barbacanes diamètre 4 m profondeur 9 m

Station des Monins à Coulanges (nappe de la Loire)

- trois puits à barbacanes diamètre 1 m profondeur 6 m
- un puits à drains rayonnants diamètre 2,50 m profondeur 7 m

Station de Port Saint-Aubin à Dompierre sur Besbre (nappe de la Loire)

- un puits à drains rayonnants diamètre 3 m profondeur 11,60 m
- un puits à barbacanes diamètre 3 m profondeur 9 m
- un forage diamètre 800 mm profondeur 10 m

Station des Terriens à Gannay sur Loire (nappe de la Loire)

- un puits à barbacanes diamètre 3 m profondeur 11 m

Station de Tarin à Laménay sur Loire (nappe de la Loire)

- deux forages de diamètre 800 mm profondeur 13 m

B2 - Les autres points d'alimentation

Des achats d'eau en gros sont réalisés auprès de collectivités voisines pour sécuriser l'alimentation en eau potable, compléter la production ou alimenter des habitations isolées.

Les collectivités distributrices et les points d'achats d'eau sont les suivants :

- SIVOM Rive Gauche Allier ; au lieu-dit « Pont de Châtel » à la limite des communes de Châtel de Neuvre et La Ferté Hauterive pour sécuriser le puits de Pont de Châtel et permettre une dilution en cas de fortes concentrations de nitrates dans ce puits,
- SIVOM du Val d'Allier ; au lieu-dit « le Carcan » sur la commune de Montoldre pour alimenter en partie Gouise et Saint Gérard de Vaux,
- Ville d'Yzeure ; au lieu-dit « le Petit Godet » sur la commune d'Yzeure pour alimenter en partie Toulon sur Allier et faire un apport à la station élévatoire de l'Hirondelle,
- SIVOM de la Vallée de la Besbre ; au lieu-dit « les Dézards » sur la commune de Chatelperron pour alimenter le secteur des Jeandurets à Vaumas,
- SIVOM de la Vallée de la Besbre ; au lieu-dit « les Gallands » sur la commune de Saint Didier en Donjon pour alimenter le secteur de Raquetière à Monétay sur Loire,
- SIAEP Rive Droite Allier ; au lieu-dit « la Limite » sur la commune de Saint Ennemond pour alimenter la ferme des Senaults à Lucenay les Aix,
- SIAEPA Sologne Bourbonnaise (58) ; au lieu-dit « les Rémons » sur la commune de Toury-Lurcy (58) pour alimenter les fermes des Coquats et de Villa Banville à Lucenay les Aix.

B3 - Volumes produits

Les volumes d'eau produits par chaque station au cours de l'année 2020 sont les suivants :

Station de Picuze	344 997 m3
station du Pont de Chatel	226 669 m3
station de l'Hirondelle	188 007 m3
station des Monins	621 740 m3
station de Port Saint Aubin	210 646 m3
station des Terriens	40 299 m3
station de Laménay	303 623 m3
Total	1 935 981 m3

B4 - Volumes achetés en gros

Les volumes d'eau achetés auprès des collectivités citées au paragraphe B2 sont les suivants :

SIVOM Rive Gauche Allier, « Pont de Châtel »	168 481 m3
SIVOM Val d'Allier, « le Carcan »	17 385 m3
Ville d'Yzeure, « le Petit Godet »	37 516 m3
SIVOM Vallée de la Besbre, « les Dézards »	113 m3
SIVOM Vallée de la Besbre, « les Gallands »	7 378 m3
SIAEP Rive Droite Allier, « la Limite »	246 m3
SIAEPA Sologne Bourbonnaise, « les Rémonts »	459 m3
Total	231 578 m3

C - Le nombre d'abonnements

Le nombre total d'abonnés est constitué par les ménages, les artisans et commerçants, les industriels, les bâtiments communaux ainsi que les exploitations agricoles et les branchements herbagés. Pour l'année 2020, les abonnés étaient au nombre de 16 324 répartis comme suit :

Beaulon	1049
Bessay	752
Chapeau	155
La Chapelle	157
Chassenard	594
Chevagnes	410
Chézy	137
Cossaye	569
Coulanges	224
Diou	848
Dompierre	2039
La Ferté	168
Gannay	327
Garnat	424
Gouise	140
Lamenay	62
Lucenay	752
Lusigny	920

Mercy	217
Molinet	657
Monétay	257
Montbeugny	380
Neuilly	844
Paray	283
Pierrefitte	350
Le Pin	296
Saint Gérard	302
Saint Léger	215
Saint Martin	92
Saint Pourçain	288
Saligny	530
Thiel	693
Toulon	667
Vaumas	387
Yzeure	114
Divers	24

D - Les volumes consommés

Communes	Volumes consommés en 2020	Volumes consommés en 2019	Evolution 2020/2019 en pourcentage
Beaulon	74 497	72 710	2,46
Bessay	59 578	61 455	-3,05
Chapeau	23 784	20 242	17,50
La Chapelle	19 393	22 938	-15,45
Chassenard	59 413	49 868	19,14
Chevagnes	46 968	46 663	0,65
Chézy	31 662	31 249	1,32
Cossaye	47 786	59 636	-19,87
Coulanges	22 311	23 248	-4,03
Diou	69 135	58 957	17,26
Dompierre	156 023	178 920	-12,80
La Ferté	13 409	14 125	-5,07
Gannay	29 813	32 135	-7,22
Garnat	39 921	42 332	-5,69
Gouise	22 117	24 329	-9,09
Lamenay	9 899	12 712	-22,12
Lucenay	63 689	74 018	-13,95
Lusigny	91 157	90 248	1,00
Mercy	35 582	32 807	8,46
Molinet	60023	53 098	13,04
Monétay	36 362	37 114	-2,02
Montbeugny	41 308	39 210	5,35
Neuilly	77 755	80 243	-3,10
Paray	24 131	25 841	-6,61
Pierrefitte	27 412	30 581	-10,36
Le Pin	34 020	30 511	11,50
St Gérard	29 002	27 617	5,01
St Léger	22 276	20 943	6,36
St Martin	13 701	12 522	9,41
St Pourçain	40 529	38 157	6,21
Saligny	64 266	57 024	12,70
Thiel	76 787	71 321	7,66
Toulon	73 552	69 541	5,76
Vaumas	51 896	46 990	10,44
Yzeure	18 982	16 788	13,06
Divers	122 671	125 630	-2,35
Total vente domestique	1 730 810	1 731 723	-0,05
Industrie	126 458	165 517	-23,60
Total Vente	1 857 268	1 897 240	-2,10 %

Commentaire :

La « vente domestique » a légèrement augmenté mais semble se maintenir depuis 2012. La consommation « industrielle » (Fonderie PSA) a augmenté légèrement.

E - La distribution d'eau potable

E1 - Le réseau

Il s'agit du linéaire de réseau de desserte hors branchements.

La longueur totale du réseau d'alimentation en eau potable géré par le SIVOM de la Sologne Bourbonnaise est d'environ 1 600 kilomètres.

Il est réparti de la façon suivante entre les communes (en kilomètres) :

Beaulon	89,4
Bessay	50,6
Chapeau	30,9
La Chapelle	30,8
Chassenard	37,3
Chevagnes	50
Chézy	30,2
Cossaye	59,3
Coulanges	39,4
Diou	46,9
Dompierre	97,9
La Ferté	22,2
Gannay	38,4
Garnat	27,9
Gouise	29,7
Lamenay	12,9
Lucenay	68,7
Lusigny	67,7

Mercy	33,5
Molinet	44,1
Monétay	52,4
Montbeugny	41,7
Neuilly	66,1
Paray	42,1
Pierrefitte	35,9
Le Pin	37,5
Saint Gérard	38,1
Saint Léger	29,1
Saint Martin	14,8
Saint Pourçain	38,3
Saligny	76,2
Thiel	77,5
Toulon	60,0
Vaumas	55
Yzeure	24,3
Total	1596,8

Le réseau est composé de canalisations de différentes natures :

canalisations Pehd (polyéthylène)	159,6 km
canalisations PVC	1038,5 km
canalisations amiante-ciment	80,7 km
canalisations fonte	249,5 km
canalisation PVC multiorienté	74,4 km

E2 - Les compteurs

Chaque branchement alimentant en eau potable une habitation, un local commercial ou artisanal, une industrie, un bâtiment communal, une exploitation agricole ou un herbagé est muni d'un compteur individuel.

Le nombre de compteurs en service correspond au nombre d'abonnés soit 16 324.

Le SIVOM procède chaque année au remplacement d'anciens compteurs pour renouveler ce parc d'instruments de mesure.

Les compteurs sont remplacés à différentes étapes de nos travaux :

- soit après le passage du releveur qui signale les appareils nécessitant un remplacement,
- soit lors de travaux de transformation de branchement par pose d'un regard extérieur à la demande de l'utilisateur,
- soit lors de travaux de renouvellement de conduite avec remise à neuf des branchements individuels,
- soit lors d'interventions demandées par l'utilisateur suite à une fuite ou un robinet de fermeture défectueux.

Les services techniques du SIVOM ont également entrepris un renouvellement systématique d'anciens compteurs.

Au cours de l'année 2019, nous avons procédé au remplacement de 541 compteurs.

E3 - Les réservoirs

Ils permettent d'assurer une régulation de la distribution et apportent une sécurité d'approvisionnement du fait des volumes stockés en cas de fortes consommations, d'utilisation des appareils de protection contre l'incendie ou de pannes au niveau des stations de pompage.

Ils autorisent également la régulation des pompages en fonction des périodes tarifaires du fournisseur d'électricité.

Les réservoirs du SIVOM sont les suivants :

Communes	Lieu-dit	Type de réservoir	Capacité
Bessay	Les Gaizes	Semi-enterré	500 m3
La Chapelle	L'Aumince	Surélevé	500 m3
Chézy	Le Mont	Surélevé	600 m3
Cossaye	Vesvre	Surélevé	500 m3
Dompierre	Le Méage	Surélevé	600 m3
Dompierre	Les Berlus	Semi-enterré	300 m3
Monétay	Les Charmes	Surélevé	1000 m3
Monétay	Les Charmes	Semi-enterré	1000 m3
Neuilly	La Pépie	Surélevé	300 m3
Le Pin	Les Bringuets	Surélevé	300 m3
Saint Léger	Les Jayaux	Semi-enterré	400 m3
Thiel	Les Loges	Surélevé	300 m3
Toulon	La Croix Blanche	Surélevé	750 m3
Vaumas	Montrousset	Semi-enterré	300 m3
Vaumas	Champfeu	Semi-enterré	200 m3
Total		15 réservoirs	7550 m3

II - LA TARIFICATION ET LES RECETTES DU SERVICE

A - Les modalités de tarification

A1 - Le type de tarification

Le SIVOM de la Sologne Bourbonnaise pratique la tarification de type "binôme" qui comprend une partie fixe et une partie proportionnelle.

La partie fixe est représentée par l'abonnement. Quant à la partie proportionnelle, elle est fonction du volume d'eau consommé.

La facturation est annuelle.

A2 - Les modalités de facturation

La collectivité ne distingue pas plusieurs catégories d'abonnés. Les tarifs de l'abonnement et du mètre cube d'eau sont identiques pour l'ensemble des usagers.

A3 - Les modalités d'évolution du tarif

Le tarif est révisé chaque année. Cette révision fait l'objet d'une délibération du Comité Syndical prise lors du vote du budget de l'année « n » qui est applicable au 1^{er} janvier de l'année « n+1 ».

- La délibération fixant les tarifs de l'eau de l'année 2020 date de la réunion du Comité Syndical du 13 février 2019.
- La délibération fixant les tarifs de l'eau de l'année 2021 date de la réunion du Comité Syndical du 18 février 2020.

A4 - Les autres prestations

Les tarifs concernant les travaux ou prestations offerts aux abonnés (construction de branchement, ouverture, etc...) ont été fixés par délibération du 20 octobre 2020 et sont appliqués à compter du 1^{er} janvier 2021.

B - La facture d'eau

B1 - Les éléments relatifs au prix du mètre cube d'eau

Le prix unitaire du mètre cube d'eau et le prix de l'abonnement annuel ont été augmentés de 1,0 % par rapport à l'année 2020.

Au 1^{er} janvier 2021, les tarifs sont les suivants :

abonnement annuel	64,25 € H.T.
le m3	1,46 € H.T.

Il faut noter que les redevances prélèvement et soutien d'étiage sont désormais comprises dans le prix du mètre cube d'eau consommée.

Les diverses taxes et redevances perçues pour le compte de tiers sont les suivantes à compter du 1^{er} janvier 2021 :

- Redevance SMEA (Syndicat Mixte des Eaux de l'Allier) :

Taux appliqué : 0,13 € le m³

Cette redevance, perçue auprès des abonnés, est reversée au Syndicat Mixte des Eaux de l'Allier qui assure la maîtrise d'ouvrage des opérations d'interconnexion des réseaux d'eau potable des différents SIVOM du département en vue de leur sécurisation.

Le SIVOM a ainsi pu bénéficier des travaux :

- d'interconnexion avec le SIVOM Rive Gauche Allier avec la création d'une liaison entre Châtel de Neuvre et La Ferté-Hauterive,
- de sécurisation avec la liaison réalisée entre Lusigny et Montbeugny,
- de renforcement et de sécurisation avec une liaison réalisée sur les communes de Lusigny et Chézy.

- Redevance lutte contre la pollution :

Taux appliqué : 0,23 € H.T. le m³

L'application et le taux de cette redevance sont notifiés par l'Agence de l'Eau. Le distributeur (SIVOM) la perçoit auprès des abonnés et la reverse ensuite à l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

- Taxe sur la Valeur Ajoutée :

Le SIVOM de la Sologne Bourbonnaise est assujetti à la T.V.A.

La T.V.A s'applique au taux de 5,5 % sur l'abonnement, la consommation et l'ensemble des taxes et redevances.

B2 - Exemple de facture d'eau 2020

Modèle d'une facture d'eau pour une consommation de 120 m3 établie avec les prix unitaires du tarif 2020.

FACTURE EAU Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

ANCIEN INDEX	NOUVEL INDEX	CONSOMMATION
0	120	120

Détail de facturation	Quantité	Prix Unitaire HT	Montant HT	Taux de TVA
<u>DISTRIBUTION DE L'EAU</u>				
Eau	120	1,45	174	5,5
Abonnement	1	63,60	63,60	5,5
<u>TAXES REVERSEES A DES ORGANISMES PUBLICS</u>				
Lutte Pollution	120	0,230	27,60	5,5
SMEA	120	0,130	15,60	5,5

	Net HT	TVA	Montant TTC
EAU	280,80	15,45	296,25

NET A PAYER	296,25 €
------------------------	-----------------

B3 - Exemple de facture d'eau 2021

Modèle d'une facture d'eau pour une consommation de 120 m3 établie avec les prix unitaires du tarif 2021.

FACTURE EAU
Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

ANCIEN INDEX	NOUVEL INDEX	CONSOMMATION
0	120	120

Détail de facturation	Quantité	Prix Unitaire HT	Montant HT	Taux de TVA
<u>DISTRIBUTION DE L'EAU</u>				
Eau	120	1,46	175,20	5,5
Abonnement	1	64,25	64,25	5,5
<u>TAXES REVERSEES A DES ORGANISMES PUBLICS</u>				
Lutte Pollution	120	0,230	27,60	5,5
SMEA	120	0,130	15,60	5,5

	Net HT	TVA	Montant TTC
EAU	282,65	15,55	298,20

NET A PAYER	298,20 €
------------------------	-----------------

C - Les recettes du service

Le tableau suivant présente les recettes liées à la facturation du prix de l'eau, aux travaux réalisés en régie pour le compte des usagers ou des communes ainsi qu'aux prestations accessoires pour le compte de tiers.

	Compte administratif 2020	% par rapport au total des recettes	Pour information Cpte admin. 2019	Evolution de 2020 / 2019
Vente d'eau aux abonnés	3 624 313	96,80%	3 570 010	+1,52%
Travaux, Branchements	100 453	2,68%	70 622	+42,24%
Prestations diverses	19 399	0,52%	20 815	-6,80%
Total	3 744 165	100,00%	3 661 447	+2,26%

Montants en € H.T.

III - LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

A - La qualité des eaux distribuées

A1 - La surveillance de la qualité

Le contrôle sanitaire de l'A.R.S. :

Le programme du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine est établi par l'Agence Régionale de Santé en application de l'article R.1321-15 du Code de la Santé Publique.

Ce programme de contrôle sanitaire prévoit 3 types de points de prélèvements :

- au niveau des ressources avant traitement (dans les puits),
- au niveau des points de mise en distribution après traitement (au départ des stations de pompage),
- sur les réseaux de distribution (aux robinets normalement utilisés pour la consommation chez les usagers).

Les contrôles, prélèvements et analyses ont été réalisés en 2020 par le laboratoire d'analyses Carso dans le département de l'Allier et de la Nièvre.

Le suivi du Bureau Départemental de la Qualité de l'Eau :

Le B.D.Q.E. - service du Conseil Départemental de l'Allier - assure pour le compte du SIVOM de la Sologne Bourbonnaise plusieurs suivis pour le contrôle de la nappe de chaque champ captant et de l'eau mise en distribution.

Ce programme de contrôle complémentaire est le suivant :

- prélèvements et analyses de l'eau des piézomètres installés près des puits et forages dans le cadre du programme « Captages Prioritaires » ; les paramètres principaux suivis sont la teneur en nitrates et la présence de produits phytosanitaires,
- suivi renforcé des teneurs en nitrates et d'autres paramètres à la sortie des stations de pompage avant mise en distribution,
- surveillance d'une boire avec analyses de différents paramètres près du captage de l'Hirondelle.

L'Autocontrôle :

Ce suivi est assuré par les techniciens du SIVOM sur l'ensemble des stations de pompage avec analyses sur le terrain de différents paramètres tels que la concentration en chlore, la température, le PH, la conductivité et la teneur en nitrates.

A2 - Les données relatives à la qualité

Les résultats du programme de contrôle sanitaire de l'A.R.S. de l'Allier et de la Nièvre ne sont annexés à la fin du présent rapport.

Il faut maintenant consulter le site : www.eaupotable.sante.gouv.fr qui renseigne de la qualité de l'eau du robinet par commune.

Les résultats des suivis du B.D.Q.E. et l'autocontrôle réalisé par notre service ne sont pas annexés mais sont consultables au SIVOM ou communicables sur demande.

B - Connaissance et gestion patrimoniale

Cet indicateur permet d'évaluer le niveau de connaissance des réseaux d'eau potable et de s'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale. Des points sont attribués à chaque paramètre suivant les prescriptions de l'arrêté du 2 décembre 2013.

Les Services Techniques du SIVOM de la Sologne Bourbonnaise ont une parfaite connaissance des réseaux d'eau potable dont ils assurent la gestion. Le SIVOM possède un système d'information géographique (S.I.G.).

Partie A > Plan des réseaux :

- Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant la localisation des ouvrages principaux et des dispositifs généraux de mesure (noté sur 10 points) :

Commentaire : le S.I.G. répond parfaitement à ce critère.

✘ Attribution des 10 points

- Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux. La mise à jour est réalisée au moins chaque année (noté sur 5 points)

Commentaire : L'ensemble du réseau d'alimentation en eau potable est reporté et tenu à jour régulièrement dès constatation de l'achèvement des travaux réalisés sur ce réseau.

✘ Attribution des 5 points

Partie B > Inventaire des réseaux :

- Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage, pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution d'eau potable avec mise à jour réalisée au moins chaque année (noté sur 10 points)

Commentaire : cet inventaire est disponible par simple requête sur le S.I.G.

✕ Attribution des 10 points

- Si les critères précédents sont remplis pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total ; le 5^{ème} point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblés pour au moins 95% du linéaire total des réseaux (note de 1 à 5 points)

Commentaire : ces informations sont disponibles à 100%

✕ Attribution des 5 points

- L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié du linéaire total des réseaux étant renseigné (noté sur 10 points)

Commentaire : les dates de pose des canalisations sont portées sur le S.I.G.

✕ Attribution des 10 points

- Si les critères précédents sont remplis pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total jusqu'à 90% ; le 5^{ème} point est accordé lorsque les informations sur les dates et les périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux (note de 1 à 5 points)

Commentaire : ces critères de dates ou de période de pose ne sont actuellement pas remplis sur une partie du réseau des communes de la Nièvre et de Toulon-sur-Allier, soit 15 kms / 1597 kms soit 1%

✕ Attribution des 5 points

Partie C > Autres éléments de connaissance et de gestion du réseau

- Le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes : vannes, ventouses, purges, poteaux d'incendie (noté sur 10 points)

Commentaire : condition remplie sur le S.I.G.

✕ Attribution des 10 points

- Existence et mise à jour annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques sur les ouvrages (noté sur 10 points)

Commentaire : condition non remplie

- Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements (noté sur 10 points)

Commentaire : condition remplie sur le S.I.G.

✕ Attribution des 10 points

- Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des interventions (10 points)

Commentaire : condition remplie sur le S.I.G.

✕ Attribution des 10 points

Autres éléments de connaissance et de gestion du réseau non renseignés :

- Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (10 points)
- Document identifiant des secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau (10 points)
- Existence d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations assorti d'un estimatif portant sur 3 ans (10 points)
- Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux (5 points)

Le total de l'indice attribué pour la connaissance et la gestion patrimoniale du réseau d'eau potable est de **75 points sur un maximum possible de 120 points**. Le niveau réglementaire minimal de connaissance patrimoniale est de 40 points.

C - Le rendement du réseau (Décret 2012-97 du 27 janvier 2012)

➤ **Le rendement cible :**

L'article D213-48-14-1 du Code de l'Environnement - créé par le décret du 27 janvier 2012 - impose que le rendement du réseau de distribution d'eau potable calculé conformément aux dispositions de l'arrêté du 2 mai 2007 soit supérieur - en moyenne sur 3 ans en cas de variations importantes - à un rendement cible défini ainsi :

$$\text{Rendement cible (en \%)} = 65 + 0,2 \text{ ILC (en m}^3\text{/km/jour)}$$

ILC : Indice Linéaire de Consommation

$$\text{ILC} = \text{volume consommé} / (\text{linéaire du réseau de distribution d'eau} * 365)$$

Volume consommé ou vendu (voir § ID) = 1 857 268 m³

Linéaire du réseau de distribution (voir § IE1) = 1597 km

$$\text{Rendement cible} = 65 + 0,2 * [1\ 857\ 268 / (1\ 597*365)] = \mathbf{65,63 \%}$$

➤ **Le rendement de notre réseau :**

Le rendement du réseau est obtenu en faisant le rapport entre, d'une part, le volume consommé et, d'autre part, le volume produit augmenté des volumes achetés en gros à d'autres services publics d'eau potable. Le rendement est exprimé en pourcentage.

Le réseau étant totalement interconnecté, le volume produit est celui de l'ensemble des stations de pompage. Le volume consommé celui de l'ensemble des usagers du SIVOM.

Pour l'exactitude du calcul, les périodes de relève de la consommation doivent être en correspondance avec celles de la relève en production.

Cependant, cette correspondance est impossible vu nos périodes de relèves des compteurs des usagers.

Exemples au cours de l'année 2020 :

- les compteurs de la commune de Beaulon, relevés au mois de février, nous donnent la consommation de ces usagers de février 2019 à février 2020,
- les compteurs de la commune de Lucenay les Aix, relevés au mois de novembre, nous donnent la consommation de ces usagers de novembre 2019 à novembre 2020.

Ces décalages font que la période de référence du volume produit (du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020) est totalement différente de la période de consommation de Beaulon, mais approchante de la période de Lucenay les Aix.

A cet effet, l'Observatoire national des services publics d'eau et d'assainissement établi un rendement moyen sur 3 ans qui sera calculé ci-après.

Un rendement sur 10 ans, qui donnera une idée plus exacte du rendement du réseau du SIVOM, sera également calculé.

Calcul du rendement annuel :

Volume d'eau produit	1 935 981
Volume d'eau acheté en gros	231 578
Total en m3	2 167 559
 Volume d'eau consommé	 1 857 268

Rendement du réseau en 2020 :

Consommation / Production = 1 857 268 / 2 167 559 = 0,8664

Soit : **Rendement du réseau : 85,68 %**
Perte d'eau : 14,32 %

Calcul du rendement sur 3 ans :

Rendement du réseau en 2018	77,55 %
Rendement du réseau en 2019	86,64 %
Rendement du réseau en 2020	85,68 %
 Rendement du réseau sur 3 ans	 82,87 %

Calcul du rendement sur 10 ans :

Si l'on effectue la moyenne Consommation / Production des 10 années précédentes, les résultats sont les suivants :

Volume moyen annuel d'eau produit et acheté	2 233 494
 Volume moyen annuel d'eau consommé	 1 817 332

Rendement du réseau sur 10 ans de 2011 à 2020 :

Consommation / Production = 1 817 332 / 2 233 494 = 0,8136

Soit : **Rendement du réseau : 81,36 %**
Perte d'eau : 18,64 %

Pour information, la valeur actualisée du rendement au niveau du territoire national publié par l'Observatoire national des services publics d'eau et d'assainissement pour 2019 est de 79,9 %, chiffre stable depuis 2012.

D - Indice linéaire des pertes en réseau

Il s'agit ici de connaître les performances du réseau. L'indice linéaire des pertes en réseau est égal au volume perdu par jour et par kilomètre de réseau (hors linéaire des branchements).

Le calcul est le suivant :

Indice = (volume mis en distribution - volume consommé) / longueur du réseau / 365

Indice = (2 167 559 - 1 857 268) / 1 597 / 365

Indice linéaire des pertes en réseau = 0,532 m³ / km / jour

Commentaire : les paramètres entrant en compte pour le calcul de cet indice ne sont pas relevés sur la même période - voir explication dans paragraphe « rendement du réseau ».

Il est donc sujet à variation d'une année sur l'autre.

Cet indice actualisé est de 4,2 m³/km/jour au niveau du territoire national en 2019.

E - Le taux moyen de renouvellement des réseaux

Cet indicateur mesure le maintien de la valeur du patrimoine de la collectivité.

C'est le rapport entre le linéaire moyen du réseau de desserte renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de desserte au 31 décembre de l'année du rapport.

Les branchements ne sont pas pris en compte.

Les longueurs de réseau renouvelées lors des 5 dernières années sont les suivantes :

- 2016 = 9,440 km
- 2017 = 9,245 km
- 2018 = 14,2km
- 2019 = 14,6 km
- 2020 = 16,5 km

La longueur moyenne renouvelée est de 12,2 km.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux est de 12,200/1597 soit 0,76 %.

Pour information, la dernière valeur communiquée par l'Observatoire national des services publics d'eau et d'assainissement indique un taux national de 0,57 % en 2019.

F - La protection de la ressource

Cet indicateur permet de mesurer (en pourcentage) le niveau d'avancement de la démarche administrative et opérationnelle de protection des ressources.

Cet indicateur est calculé par l'A.R.S. et figure sur son rapport annexé au présent document.

IV - LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

A - Les travaux engagés pendant l'exercice 2020

Les travaux et acquisitions réalisés en 2020 avec les coûts en € H.T. sont les suivants :

- Station de traitement des Monins pour un montant de 205 405 €.
 - Fin de la tranche ferme avec le dépôt du permis de construire et la validation des études préalables à la construction.
 -
- Acquisition de matériel industriel pour un montant de 11 100 € :
 - Acquisition d'une plieuse de 10 Tonnes d'une puissance hydraulique de 120 Tonnes
 - Acquisition d'un groupe de distribution ADBLue
- Travaux bâtiment en génie civil pour un montant de 49 391 € :
 - Remplacement du réseau et des appareils de climatisation des bureaux
 - Acquisition de murs en béton préfabriqué pour la réalisation de box de stockage de matériaux
 - Aménagement d'une zone de stockage de matériaux, de tuyaux et divers matériels
- Acquisition de matériel de bureau et informatique pour un montant de 21 929€ :
 - Remplacement de 4 ordinateurs pour les personnels des services technique et administratif.
 - Fin de l'installation de l'outil SIG X'MAP
 - Refonte du site internet du sivom
- Réhabilitation des stations de pompage pour un montant de 41 523€ :
 - Nettoyage des réservoirs de château d'eau et station de reprise par un prestataire privé.
 - Remplacement d'une pompe d'exhaure dans un puits du champ captant de Port Saint Aubin.
 - Modification de chambre de vannes pour remplacer des compteurs sur les canalisations de refoulement
 - Acquisition d'appareils hydraulique pour améliorer la desserte en eau et élaborer des sécurisations internes avec modifications de chambres de vannes.
- Acquisition d'outillage industriel pour un montant de 29 061 € :
 - Acquisition d'une mini-Pelle d'1,7 Tonnes
 - Acquisition d'une fusée pour les travaux sans tranchée
 - Acquisition d'un démonte pneu et d'une équilibreuse
 -
- Acquisition de véhicules pour un montant de 85 986 € :
 - Acquisition d'un DACIA DUSTER pour le second releveur de compteurs.
 - Acquisition de 2 RENAULT MASTER pour l'équipe « des maçons » et un agent du service assainissement
 -
- Travaux électro-mécanique pour un montant de 12 650 €
 - Acquisition de postes de télégestion pour le suivi des stations d'eau potable

- Acquisition d'un ordinateur portable programmé pour se substituer à la supervision de l'usine de traitement d'eau potable de Port Saint Aubin ou Picuze en cas d'incident majeur.
 - Acquisition de sondes de niveau
 - Acquisition de compteurs d'eau pour les stations d'eau potable
- Travaux de renouvellement ou de sécurisation du réseau d'alimentation en eau potable réalisés par les agents du SIVOM pour un montant de 205 776 € :
- Saint Pourçain sur Besbre : Renforcement du réseau pour la construction de l'hôtel La Savana du parc animalier et d'attractions le Pal (DN 110 - 300 ml ; DN 75 - 195 ml)
 - Chevagnes : La Baraude (DN 140 - 950 ml)
 - Lusigny : Rue de la Pétanque et rue Neuve (DN 110 et DN 100 - 170 ml)
 - Neuilly-le-Réal : Route de Chapeau (DN 140 - 800 ml)
 - Bessay-sur-Allier : Dans le cadre de l'aménagement de bourg une équipe du sivom a renouvelé le réseau d'eau potable rue André Messenger, rue Marcellin Desboutins, rue de la Gare, rue Charles Louis Philippe, rue du Chemin de Fer (DN 125, DN 110, DN 75, DN 50 - 1000 ml au total)
 - Montbeugny - Réalisation de la première tranche du lotissement centre bourg - 17 lots (DN 100 - 155 ml ; DN 40 90 ml)
 - Le Pin : Les Calais - Extension du réseau pour favoriser le renouvellement d'eau (DN 50 - 370 ml)

B - Etat de la dette 2020

Voir le tableau de l'annexe 1

C - Les projets et les travaux pour l'année 2021

Les travaux projetés par le SIVOM de la Sologne Bourbonnaise dans le cadre de l'exercice 2021 sont les suivants :

- Station de traitement des Monins

La construction de l'usine a démarré début janvier 2021 et les travaux de gros œuvre sont en cours de réalisation.

Prévision budgétaire 2020..... 2 100 000 €

- Programme de travaux AEP 2020

Ce programme concerne des travaux de renouvellement du réseau d'eau potable. Il s'agit d'opérations réalisées par des entreprises après consultation par avis d'appel public à la concurrence et passation de marchés. Ce programme sera dédié en grande partie au chantier de l'autoroute A79. En effet, il existe 30 traversées de canalisations qui passent sous la RCEA actuelle entre les communes de Toulon-sur-Allier et Chassenard. Une dizaine de traversées sont concernées essentiellement entre Toulon-sur-Allier et Thiel-sur-Acolin. 60 % de ces travaux de dévoiement se terminent en ce début d'année 2021 et seront donc facturés en cours d'année. Les travaux de dévoiement qui ne sont pas encore réalisés s'étaleront entre les années 2021 et 2022.

Prévision budgétaire 2021..... 400 000 €

- Programme de travaux AEP 2021

Cette opération consiste à renouveler des canalisations d'alimentation en eau potable et à refaire les branchements individuels des usagers. Ces travaux sont réalisés par les agents des Services Techniques du SIVOM et une entreprise. Ce renouvellement s'applique en priorité sur d'anciennes canalisations devenues fragiles et occasionnant des ruptures et des coupures d'eau ou également sur des tronçons anciens nécessitant d'être remplacés avant des travaux d'aménagement communaux. Ces opérations de renouvellement sont essentielles pour maintenir la valeur du patrimoine de la collectivité.

Les travaux programmés cette année pour le sivom sont les suivants :

- Remplacement du réseau AEP sur le secteur des Alissants communes de Chapeau et Mercy et le secteur de Lormon commune de Mercy soit 3000 ml en DN 140 et 1600 ml en DN 110.
- Réalisation du réseau d'eau potable pour le lotissement du Hameau des Chataigniers à Saint Gérard-de-Vaux - 1^{ère} tranche de 13 lots - (250 ml en DN 110 mm et 180 ml en DN 63)
- Remplacement du réseau AEP à la Baraude commune de Chevagnes - (650 ml en DN 140)

Les travaux programmés pour l'entreprise sont les suivants :

- Remplacement du réseau AEP commune de Mercy du bourg au carrefour de Lormon et commune de chapeau de Bonnetot aux Breuyats soit 3000 ml en DN 140.
- Prévision budgétaire 2021 450 000 €

- Acquisition de véhicules

- Acquisition d'un camion Ampliroll,
- Acquisition d'un fourgon pour le remplacement des compteurs
- Acquisition d'un véhicule utilitaire pour le service SPANC
- Acquisition d'un véhicule électrique pour les petits trajets
- Prévision budgétaire 2021 665 000 €

- Outillage industriel

Ce programme concerne le remplacement de la pelle à chenilles de 8,5 Tonnes et de l'acquisition d'une chargeuse

- Prévision budgétaire 2021 195 000 €

ANNEXE 1

N° Emprunt	Date	Organisme prêteur	Capital de départ	Capital	Intérêts	Annuité	Capital
00000156874(E154)	01/06/2020	CREDIT AGRICOLE MOULINS <i>PROG. TRAVAUX 2008</i>	164 239,57	13 088,30	8 129,86	21 218,16	151 151,27
MIS171115(E147)	01/06/2020	DEXIA CREDIT LOCAL DE FRANCE <i>PROG. TRAVAUX RENOUV. RESEAU 2001</i>	39 764,94	19 359,74	87,48	19 447,22	20 405,20
00000700966(E157)	01/07/2020	CREDIT AGRICOLE CLERMONT <i>PROG. TRAVAUX 2012</i>	148 193,64	16 036,72	6 075,94	22 112,66	132 156,92
00001330850 (E162)	01/07/2020	CREDIT AGRICOLE CLERMONT <i>TRAVAUX AEP 2016</i>	368 756,89	27 971,44	6 268,87	34 240,31	340 785,45
8013056 (E156)	01/07/2020	CAISSE D'EPARGNE D'AUVERGNE <i>PROG. TRAVAUX AEP 2010</i>	135 194,07	20 749,00	4 447,88	25 196,88	114 445,07
110365602(E160)	31/07/2020	AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE <i>STATION PORT ST AUBIN</i>	380 871,11	31 739,26	0,00	31 739,26	349 131,85
00000235617(E155)	01/08/2020	CREDIT AGRICOLE MOULINS <i>CONSTR. STATION LAMENAY 2009</i>	302 321,13	24 786,27	13 120,74	37 907,01	277 534,86
999775596(E151)	01/10/2020	CREDIT AGRICOLE MUTUEL <i>PROG. TRAVAUX AEP 2006</i>	301 298,75	45 378,71	12 172,47	57 551,18	255 920,04
00000156643 (E153)	01/11/2020	CREDIT AGRICOLE MOULINS <i>PROG. TRAVAUX 2008 (BEI)</i>	146 963,45	13 605,07	6 613,36	20 218,43	133 358,38
4574812(E161)	25/11/2020	CAISSE D'EPARGNE D'AUVERGNE <i>CONST. STATION PICUZE</i>	669 170,70	34 718,14	16 260,85	50 978,99	634 452,56
TOTAL 2020				247 432,65	73 177,45	320 610,10	

ANNEXE 2

Quelques chiffres de l'activité 2020

Le linéaire des réseaux renouvelés :

Dans le cadre des travaux AEP réalisés par les agents du SIVOM ou les entreprises adjudicataires de marchés publics, de nouvelles conduites ont remplacé d'anciens réseaux, ce qui représente un linéaire de 16 500 mètres.

Au cours de ces travaux, 174 branchements ont été réhabilités. Cela consiste à mettre le compteur dans un regard en limite de propriété ou à laisser le compteur là où il se trouve et à remplacer le tuyau d'alimentation.

Le linéaire des réseaux neufs :

De nouvelles canalisations sont posées essentiellement à la demande des communes pour desservir de nouvelles parcelles. Ces travaux, réalisés par les agents du SIVOM, sont à la charge financière des demandeurs et représentent un linéaire de 650 mètres.

Les fuites sur le réseau d'eau potable :

Malgré les importants travaux de renouvellement engagés chaque année, le réseau « vieillit » et de nombreuses interventions sont effectuées dès localisation de fuites.

Au cours de l'année passée, les agents du SIVOM ont effectué 54 réparations de canalisations (66 en 2018 et 86 en 2019) dont 16 détériorations accidentelles (7 en 2018 et 26 en 2019) lors de travaux d'entreprises ou de particuliers.

Les branchements neufs :

Réalisés à la demande des particuliers, des entreprises ou des collectivités, le SIVOM a procédé à la réalisation de 66 branchements neufs au cours de l'année 2020 (61 en 2018 et 106 en 2019).

Les transformations de branchements :

A la demande des particuliers souhaitant que leurs compteurs soient retirés de leurs habitations, le SIVOM procède à la pose d'un regard compteur en limite de propriété. 70 poses de regards ont été réalisées l'année passée (135 en 2018 et 100 en 2019).

Les suppressions de branchements :

41 suppressions ont été effectuées à la demande d'usagers n'ayant plus l'usage de ces branchements (52 en 2018 et 62 en 2019).

Les interventions sur les branchements :

Le total des interventions sur les branchements individuels s'élève à 815 (1085 en 2018 et 1053 en 2019). Sont compris dans ce nombre 676 remplacements de compteurs.

La facturation :

Ce sont 17 588 factures qui ont été éditées au cours de l'année 2020.

Cela comprend :

- 16 300 factures annuelles qui suivent le relevé annuel des compteurs ;
- 291 factures mensuelles des consommateurs industriels pour lesquels un relevé mensuel du compteur est effectué ;
- 997 factures adressées aux usagers qui quittent leurs logements et pour lesquels un arrêt de compte est établi après relevé du compteur ;
- 87 avis complémentaires